

ANNEXE 1
Formulaire de demande de mobilisation du compte personnel de formation (CPF)
CAMPAGNE NOVEMBRE 2021

Avant de renseigner ce formulaire, il est vivement conseillé de prendre connaissance de la circulaire académique du 1er Octobre 2021
Toute demande incomplète ne sera pas prise en compte.

IDENTITÉ :

Civilité :

Nom d'usage :

Nom patronymique :

Prénom :

Adresse mél académique (@ac-poitiers.fr)

Téléphone :

Date de naissance :

Date d'entrée
dans la fonction publique :

Diplôme le plus élevé détenu :

AFFECTATION:

Statut Établissement :

Type Établissement :

Nom Établissement d'affectation :

Ville Établissement :

Mail Circo/ EPLE/ service: (@ac-poitiers.fr)

Fonction :

Statut :

Préciser discipline ou catégorie :

Quotité de service : %

Nombre d'heures acquises au titre du CPF :

Avez-vous déjà déposé une demande de mobilisation de votre CPF :

Si oui, précisez : le nombre de demandes effectuées :

Préciser la ou les campagnes auxquelles vous avez participé :

Votre projet d'évolution professionnelle

Vos fonctions actuelles :

Type de fonctions, d'activités, de responsabilités ou promotion visées :

Vos motivations (se référer à la circulaire académique) :

Vos motivations : (vous avez la possibilité joindre une lettre de motivation avec votre demande)

Quelles compétences souhaitez-vous acquérir ?

Si autre, préciser :

Souhaitez-vous exercer cette nouvelle fonction :

Avez-vous déjà bénéficié d'un rendez-vous avec un conseiller RH de proximité ou une conseillère mobilité carrière ?

Envisagez-vous de solliciter un congé de formation professionnelle :

Attention : Si vous envisagez de solliciter un congé de formation professionnelle, veuillez déposer votre demande de mobilisation du CPF lors de la 2eme campagne de 2021/ 2022, sans attendre la réponse de votre demande de congé de formation professionnelle,

Détail de l'action de formation demandée

Intitulé de la formation :

Nature de formation :

Modalités :

Le suivi de cette action de formation nécessite-t-il des prérequis ? :

Si oui, lesquels ?

La formation est-elle inscrite au plan académique de formation ou d'un autre organisme public :

Si oui, préciser :

Si non, joindre au moins deux devis de deux organismes différents pour les coûts pédagogiques

Nom de l'organisme de formation 1 : <input type="text"/>	Nom de l'organisme de formation 2 : <input type="text"/>
Adresse de l'organisme de formation 1 : <input type="text"/>	Adresse de l'organisme de formation 2 : <input type="text"/>
Lieu de la formation : <input type="text"/>	Lieu de la formation : <input type="text"/>
Coût pédagogique (TTC) <input type="text"/> euros	Coût pédagogique (TTC) <input type="text"/> euros
Durée totale en heures <input type="text"/> h	Durée totale en heures <input type="text"/> h
Du <input type="text"/> au <input type="text"/>	Du <input type="text"/> au <input type="text"/>
Sur le temps de travail <input type="text"/> h	Sur le temps de travail <input type="text"/> h
Hors temps de travail <input type="text"/> h	Hors temps de travail <input type="text"/> h
Nombre d'heures de CPF mobilisées : <input type="text"/> h <i>Dont, le cas échéant, nombre d'heures au titre de l'anticipation :</i> <input type="text"/> h	Nombre d'heures de CPF mobilisées : <input type="text"/> h <i>Dont, le cas échéant, nombre d'heures au titre de l'anticipation :</i> <input type="text"/> h

Attention, la prise en charge est limitée à 1 500 euros par action de formation et à 25 euros par heure de formation.

Exemple : si le coût total de la formation s'élève à 1 200 euros pour 24 heures de formation, le taux horaire de la formation étant de 50 euros (1 200 € / 24), la prise en charge du rectorat, si l'agent dispose bien de 24 heures sur son CPF, est alors de 24 heures x 25 euros = 600 euros .

Le dossier doit obligatoirement comprendre les pièces suivantes :

- Annexe 1: Formulaire PDF à renseigner **de façon numérique** uniquement; il **ne doit pas être scanné** avant transmission.
- Annexe 2 signée par vos soins et renseignée par votre supérieur hiérarchique
- Historique de votre CPF (A éditer sur www.moncompteformation.gouv.fr)
- 2 devis pour la formation demandée
- Descriptif pédagogique et/ou programme de la formation